AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3820
FR0000075392-FS1059

23 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ORAPI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 septembre 2020, la société par actions simplifiée Crédit Mutuel Equity SCR[1] (28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ORAPI et détenir 322 571 actions ORAPI représentant autant de droits de vote, soit 4,89% du capital et 3,43% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ORAPI sur le marché et d'une perte de droits de vote double suite au transfert de titres du nominatif au porteur.

[1] Contrôlée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.
[2] Sur la base d'un capital composé de 6 598 219 actions représentant 9 399 786 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.